

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Fatih DEMIRAY

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 11

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

Membres ne prenant pas part au vote : 3

M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Jacqueline PALLUY

Délibération n°20250623DEL16

VIE ASSOCIATIVE**Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands - Attribution exceptionnelle pour l'année 2025****RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200 € à l'Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands au titre de l'année 2025 pour leur soirée « Grimma sagt danke ».

Cette subvention sera versée en une seule fois. L'association devra déposer au plus tard dans les six mois suivant la clôture d'exercice, en ligne sur son compte Espace Associations de Bron, les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'année 2025 :

- le procès-verbal de l'assemblée générale qui valide la clôture du dernier exercice,
- les rapports d'activités et financier du dernier exercice clos,
- la composition du bureau de l'association actualisée,
- les comptes annuels validés (bilan comptable et/ou la situation de trésorerie, et le compte de résultat : dépenses/recettes),
- le relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

La subvention accordée devient caduque dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée :

- les pièces justificatives mentionnées ci-dessus, sont à déposer dans ce délai. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures aux montants des dépenses éligibles retenues, le montant définitif de la subvention sera recalculé au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par l'association. Les sommes versées en trop seront restituées par l'association bénéficiaire,
- en cas de dépôt de ces justificatifs hors ce délai, la Ville se réserve le droit de demander la restitution de l'intégralité de la subvention accordée. Sur demande justifiée de l'association, un délai complémentaire peut être accordé pour le dépôt des pièces nécessaires à la clôture du dossier 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle 2025 de 2 200 € à l'Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands tel que présenté ci-avant.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 069-216900290-20250624-20250623DEL16-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD